

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

du

JOURNAL

Rue Saint Jean n. 39.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

de

L'ABONNEMENT

3 piastres par mes.

LE PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi et lendemain de fêtes exceptés. On souscrit au bureau du PATRIOTE, ou on reçoit les annonces, lettres et avis, depuis 10 h. du matin jusqu'à 4 h. du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

ALMANACH FRANÇAIS.

- Dimanche 5. Prise de Gertruidenberg (Flandre), par le général Darchin, armée du nord, contre les Hollandais (1793).
- Combat de Neunack et prise de Berne (Suis.) par le général Schawenberg, armée d'Helvétie contre les Suisses (1798).
- Combat de Chiclana (Espagne), par le maréchal Victor, contre les Anglo-Espagnols (1811).
- Combats de Reims, de Braine (France), par le général Corbineau, contre les armées coalisées (1814).

MONTEVIDEO.

Afin d'éviter désormais les retards qui bien malgré nous ont pesé ces jours-ci sur nos souscripteurs, nous demandons aujourd'hui au gouvernement qu'il veuille bien n'exiger des employés de cette imprimerie que le service imposé à la milice sédentaire : nous avons tout lieu de croire que notre demande sera entendue puisqu'elle se fonde sur un usage constamment adopté par les nations civilisées. Et d'ailleurs si le médecin peut à son aise exploiter fructueusement les probabilités de la science, la presse, cette âme des révolutions et la vie des peuples, doit-elle ici non plus qu'ailleurs garder le silence au plus fort d'une crise terrible quand est en jeu le contrat qui est de son devoir impérieux d'élever dignement la voix pour le salut de la cause publique?...

Nous parlons ici d'une manière générale de la mesure dans laquelle nous nous trouvons compris, nous ne le faisons que parce que nous avons pleine confiance dans le bon sens et le libéralisme de l'administration.

Nous donnons ci-après une lettre qui nous est adressée par une personne que nous osons

FEUILLETON.

TROIS MALHEURS EN UN JOUR.

Extrait des Mémoires d'un Entrepreneur de mariages.

(Suite et fin.)

— Que dites-vous? — s'écria Mme Timothée en me prenant au collet.

— Je dis que M. Fargeot a retiré sa parole.

Ah! le monstre! ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai, sac à papier!

Pour toute réponse je lui tendis la lettre.

En la lisant, la mégère devint d'une pâleur livide et se laissa tomber sur une chaise : je crus qu'elle allait verser des larmes, mais tout à coup se relevant d'un bond et venant à moi de l'air d'une furie.

— Cela ne se passera pas ainsi, — dit-elle — vous m'avez promis, déshonorée : ces lettres de faire part vont me rendre la risée du monde entier ; cela ne se peut pas. Vous m'avez mis dans cette fautive position ; c'est à vous de m'en faire sortir. J'ai annoncé mon mariage, il faut que je me marie ; peu m'importe avec qui que ce soit : si ce n'est pas M. Fargeot, ce sera vous.

dent à l'heure générale son âge, ses antécédents honorables et sa position sociale parmi nous. C'est avec confiance que nous abandonnons aux réflexions de nos lecteurs cette pièce dont la logique est simple à la fois et pressante : le langage sans prétentions de notre correspondant et la manière dont il pose et aborde la question méritent d'ailleurs cette lettre à la portée de tous, et surtout des classes nécessiteuses dont l'auteur s'occupe avec un touchant intérêt. Nous nous en occuperons longuement demain et dès aujourd'hui nous espérons qu'elle sera comprise par le plus pauvre ouvrier aussi bien que par M. le consul lui-même.

A Monsieur le rédacteur du Patriote.

L'avis aux Français publié dans un journal sur l'invitation du consul, est sans doute d'une sage prévision, et nous ne pouvons que louer son zèle tendant à instruire nos compatriotes des chances auxquelles ils s'exposent en prenant du service sous un autre pavillon. C'est du reste un devoir qui lui impose son mandat.

Mais si la loi citée par le consul est ou ne peut plus positive, il en est une autre non moins positive, c'est celle de la nécessité, et cette nécessité est malheureusement trop réelle pour 7 à 800 basques, nouvellement arrivés, qui ont contracté des engagements pour payer leur passage sur leur salaire de chaque jour ; ces engagements, par suite des circonstances, ne peuvent plus s'effectuer, et en supposant même des économies à quelques uns d'entre ceux arrivés depuis long-temps, elles sont ou épuisées ou prêtes à l'être par la suspension des travaux et de plus par la cherté des vivres qui a fait fermer la majeure partie des maisons où ils prenaient leur nourriture. Que faut-il donc qu'ils fassent? Quo vont ils devenir sans pain, sans asyle et sans aucun moyen d'existence?

Voilà donc près de 1,000 de nos compa

triotas dans une alternative bien cruelle, car d'un côté pour obéir aux ordonnances françaises, il faut qu'ils se laissent mourir de faim et de misère, ou qu'ils se portent à des excès bien plus punissables que le cas prévu par la loi ; de l'autre désobéissant à cette même loi pour obéir à celle de l'estomac, qui n'est pas toujours très patient, ils s'exposent à perdre l'appui que leur accorde leur nation, et à subir (le cas échéant) la rage d'un vainqueur féroce et barbare.

Que doivent-ils donc faire en pareil cas? La loi prononce bien la peine, mais elle n'a pas prévu et n'a pu prévoir la position où se trouvent ces malheureux émigrants, et au moins M. le consul en leur donnant un avis d'ailleurs très salutaire avait pu, dans un sage prévoyance, leur indiquer un remède au mal, alors, et pour certes, nous devrions considérer comme infractaires ceux qui ne se soumettraient pas à une loi qui en infligeant la peine leur donnait directement ou indirectement les moyens de s'y soustraire ou d'y obéir, et alors eût été à leur corps défendant qu'ils auraient enfreint ses prescriptions, mais faites donc si vous le pouvez exécuteur que loi qui vous condamne à mourir de faim si vous tenez à l'honneur de votre pays. Cela peut être fort log que pour ceux qui ont les moyens d'avoir l'estomac bien garni, mais je doute fort que cela soit aussi logique pour celui qui souffre et qui a besoin de manger.

Il est des nécessités qui ont force de loi et comme la conservation est celle innée pour l'espèce humaine en général, nous ne pensons pas que l'on puisse faire un crime et surtout faire l'application de certaines dispositions à ceux qui la considèrent comme telle à des hommes qui obéissent à l'empire de la nécessité ; car enfin en prenant les armes pour la défense d'un pays où ils ont trouvé asyle, protection et des moyens d'existence, ils se trouveraient par le

A ces mots, je reculai épouvanté : Mme Timothée continua :

— Songez-y ; je vous donne jusqu'à demain pour réfléchir et vous décider. Seulement, si vous refusez, je vous chasse de cette maison, et comme vous me devez plusieurs mois de pension, je garde tout ce qui vous appartient.

Après m'avoir posé cet ultimatum, la vicille se retira. Quant à moi, mon parti fut bientôt pris : je pressais à peine quelques pièces de cinq centimes et cependant je n'hésitai pas. La misère me parut mille fois préférable au mariage proposé. Au point du jour, je quittai la maison de santé comme Bias, emportant tout mon bien avec moi, c'est à dire n'emportant rien du tout.

Depuis lors je me suis retiré dans un petit galeas qu'un bon propriétaire a bien voulu me céder. Là je me cache et je pleure ; je ne pourrais plus exercer ma profession, je l'avais avilie ; qui aurait pu avoir confiance en moi ? Pour vivre, je me mis à copier des rôles pour les huissiers et les notaires. Je gagne ainsi quinze sous par jour. Puis l'idée m'est venue d'écrire mes mémoires... Ma tâche est achevée. Lorsqu'on a exercé honorablement et avec succès une profession pendant toute sa vie, il est bien digne de réussir à échouer au port... Ma conscience ne me fati-

sucun reproche, et cependant je m'accuse... Je n'aurais pas dû transiger avec mes principes... Un autre souvenir me tue... Cette malheureuse Caroline... qu'est-elle devenue ? Hier, vers le soir j'ai entendu une femme chanter une complainte et solliciter la charité publique... J'ai cru reconnaître sa voix... je souffre... je meurs que...

Ici se termina le manuscrit. Je pris des informations sur le bon vieillard, il était mort. Je payai les frais de l'enterrement.

A quelques jours de là un groupe de personnes était rassemblé sur la place des Terreaux autour d'une pauvre chanteuse. Je m'approchai, et je ne sais quel instinct me remit dans la mémoire l'histoire de cette Caroline ; je n'avais jamais vu cette femme, et il me sembla la reconnaître. Placé derrière elle, je murmurai tout bas son nom. Elle se retourna vivement et regarda avec effroi autour d'elle. La malheureuse était enceinte ; je jetai à ses pieds une pièce d'argent avant de m'éloigner...

Quant au manuscrit de M. Marion, il contient des détails curieux sur le mariage. Plus tard nous en publierons peut-être d'autres fragments.

PAUL PRAUD.

fait même plus coupables que des malfaiteurs qui après avoir subi la peine de leur délits ne perdent pas leur nationalité.

Il est nous convenons bien difficile de réparer les oublis de nos législateurs, et de demander des instructions à un ministre à 2,500 lieues de distance, mais alors et dans les cas extraordinaires et d'un aussi grande perplexité, que ceux où nous nous trouvons c'est à la sage prévoyance et au patriotisme de l'autorité d'y apporter le remède possible, soit par des secours dictés par les circonstances, soit par la philanthropie du plus grand nombre, ou tout autre moyen qui empêche nos compatriotes de faillir.

Nous avons trop bonne opinion de M. Pichon (malgré ses indécisions peut-être blâmables) pour douter un instant que non seulement comme autorité, mais encore comme homme de cœur et surtout comme bon français, il ne fasse usage ou ne provoque pas tous les moyens à sa disposition dans ce moment critique pour secourir nos compatriotes en détresse, avant de les voir réduits à la douloureuse alternation de cesser d'être français ou de mourir de faim.

— Nous apprenons avec plaisir que M. VILLENEUVE, ingénieur des ponts et chaussées, dont les offres de service ont été accueillies il y a quelques jours avec distinction, vient de recevoir du gouvernement oriental une destination honorable.

— Au moment de la dernière alerte, M. le docteur CARRÉHOURAT s'est empressé, comme il l'avait offert précédemment, de mettre en personne et sa maison de santé à la disposition de ceux qui pourraient être atteints au milieu d'une collision qui paraissait imminente. Nous nous empressons d'insérer cette note à la demande d'un officier supérieur.

— Plusieurs familles de celles désignées par le décret du 2, ont quitté la ville hier et avant-hier, les unes par terre, les autres par la rivière. Parfaitement libres dans le choix d'une destination, toutes ont été traitées jusqu'au dernier moment et par l'autorité et par le peuple avec les égards dus à leur sexe et à leur position; ce qui consolait de ce qu'il y avait d'affligeant dans l'exécution d'une mesure impérieusement commandée à l'autorité orientale par le salut public.

— Un journal annonce l'arrivée prochaine de M. le ministre anglais MELVILLE dans cette capitale; nous la désirons, il pourra ainsi se convaincre des résultats brillants de la puissante médiation-intervention collective.

— Notre correspondant de Buenos-Ayres nous parle aussi d'un très vif mécontentement qui avait éclaté entre M. DELURDE et ROSAS et de la venue probable de ce ministre à Montevideo.

Cette coïncidence donne lieu à beaucoup de conjectures.

— Par décret du 1er qui sera publié pendant huit jours consécutifs l'administration orientale, à la suite de considérations qui font le plus grand honneur à M. FRUTOS RIVERA, le nomme général en chef de toutes les armées de la république et lui confie la direction de toutes les opérations militaires pendant la guerre actuelle.

L'apparition d'un brillant météore dans le sud occupe en ce moment l'attention publique, et celle de nos savants qui nous ont promis à cet égard quelques renseignements. Nous les

attendons avec impatience, car fort occupés aujourd'hui des affaires d'ici bas, nous craignons comme certain astronome de tomber dans un puits en nous mêlant des choses d'en-haut dont, nous avouons que nous avons bien rarement cherché à pénétrer les mystères.

Pour quelques personnes cette comète n'est autre que celle de 1811 dont M. Arago a, dit-on, annoncé la réapparition en 1847 (sauf vicissitude dans son cours) et dans ce dernier cas en 1853. Cette comète ne pouvant être visible en Europe qu'à la première époque indiquée, espérons qu'elle ira sans encombre justifier les observations de l'illustre académicien et comme autrefois fertiliser nos moissons.

Dimanche 4 heures.—Un détachement de nos marins, en belle tenue, traverse en ce moment le quartier le plus important de la ville en faisant entendre le chant patriotique qui a pour refrain :

Aux armes !

L'étranger va nous envahir :

Aux armes !

Nous saurons le punir !

Cette démonstration qui dans toute autre circonstance eût passé inaperçue a dans ce moment un intérêt d'actualité qui a fait vibrer bien des cœurs français. D'ici à quelques heures notre population prouvera qu'elle sait où est notre drapeau et où sont les braves marins qui sont venus pour nous protéger.

— Nous lisons dans le rapport du capitaine Drinot, arrivé de Valparaiso au Havre, les détails suivants sur le nouvel engrais découvert dans les îles Chincha de l'Amérique du sud :

« Mon chargement se compose de bois de Nicaragua, d'huîtres de nacre et de huano. C'est le second chargement qui a été expédié en France, et il serait à désirer que la consommation de cet engrais se répandit en France, car cela procurerait du fret à nos navires.

« La mine de ce huano est innépuisable; trois îles nommées Chincha, qui sont à quatre lieues de Pisco, en son couverte entièrement d'une couche de cent pieds de profondeur sur une demi-lieue de tour; elles sont toutes les trois d'à peu près les mêmes dimensions, et l'on ne peut concevoir que tout cet amas de terre provienne de fiente de ces oiseaux, il est vrai, qui y ont leur trou comme des pigeons, et l'on dit qu'avant que ces îles fussent exploitées, il y en avait des troupes innombrables, mais les ouvriers les ont chassées.

« Le mouillage de ces îles est bon, on est près de terre. Les navires du pays vont se mettre sous une manche en toile qui est placée au bas de l'en-droit où les ouvriers apportent le huano, et dans trois heures ils ont chargé 50 ou 60 tonneaux. Les anglais le prennent en vrac, mais mon chargement est tout en sacs. Des chaloupes de 20 tonneaux l'apportent le long du bord, là on le met dans des sacs que l'on hisse ensuite. »

FRANCE.

— Ce qu'on avait dit de l'incident diplomatique d'après lequel l'instruction sur l'homicide commis par M. Caumartin aurait été réclamée pour les tribunaux français, est formellement contredit par un journal semi-officiel de Bruxelles. L'instruction se poursuit par les voies de l'autorité judiciaire belge.

Un ami de M. Sirey, M. Jules Millow de Lavillette, a adressé la communication suivante à l'Observateur belge sur ce triste événement :

« Monsieur le rédacteur,

« Les inexactitudes qui se commettent tous les jours dans les journaux à l'occasion du meurtre de M. Sirey, me font un devoir de vous prier de publier comme rectification la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser.

« Ce fut le samedi, 19 courant, jour du concert de M. Laborde, que M. Sirey et moi fûmes invités par Mlle Heinefetter au souper qu'elle donnait chez elle à quelques amis; M. Caumartin se trouvait déjà dans le salon de cette dame lorsque j'y entrai, et ce fut M. Sirey qui m'apprit que c'était M. Caumartin. Un quart d'heure après; on se mit à table; M. Caumartin, invité à plusieurs reprises à prendre part à ce souper, s'y refusa sous prétexte de fatigue.

« A minuit, trois personnes se retirèrent. Les dames quittèrent le salon, et MM. Sirey, Caumartin et moi y restâmes seuls. Ce fut alors que M. Sirey vint à moi et me dit; « Il faut en finir. » Je ne pus parvenir à obtenir d'eux que l'explication que je redoutais est lieu ailleurs. Il y eut de gros mots, et M. Sirey reçut un soufflet; il se jeta sur M. Caumartin, et je les séparai aussitôt.

« En ce moment Mlle Heinefetter ouvrit précipitamment la porte du salon et tomba évanouie; je la pris dans mes bras et la portai sur son lit; je revins aussitôt près de ces messieurs, et ne pouvant me faire entendre, j'allai à eux pour éviter une nouvelle collision, ayant entendu M. Sirey menacer M. Caumartin de le jeter par la fenêtre s'il ne se retirait. — M. Sirey en ce moment s'écria: « Mon ami, il m'a donné un coup de poignard. » Je cherchais des yeux l'arme fatale, lorsque M. Sirey me répéta ces paroles en me montrant avec sa main droite le poignard que M. Caumartin venait d'arracher de sa poitrine. *Tiens, le voilà.* ce furent les dernières paroles qu'il prononça; quelques secondes après, je ne tenais plus dans mes bras qu'un cadavre.

« Voilà, M. le rédacteur, l'exacte vérité, M. Sirey n'était pas un colosse, comme le disent quelques journaux, c'était un homme de cinq pieds un pouce et demi; sa porte laissera de vifs regrets aux personnes qui ont pu apprécier son caractère noble et généreux.

Jules VILLOW DE LAVILLETTE.

— Nous recevons ce soir la lettre suivante de Mme de Villeneuve, mère de M. Sirey :

« Monsieur le rédacteur,

« Nous venons d'apprendre qu'en rendant compte de l'affreux événement qui nous plonge dans la douleur, on donnait à entendre que notre malheureux frère avait provoqué par son agression le coup qui l'a frappé. Au nom de la famille nous protestons hautement contre cette insinuation en nous appuyant sur les renseignements pris sur les lieux et sur les lettres de plusieurs personnes dignes de foi qui toutes s'accordent à dire que notre frère n'a pas été le provocateur.

« Il faut donc attendre que la justice ait éclairé cette horrible scène; jusqu'à là il est de notre devoir de repousser toute supposition portant atteinte à la mémoire de notre frère. Jusque-là nous ne pouvons voir et tout le monde ne peut voir aussi dans cette nuit fatale qu'une victime; un poignard et un meurtrier qui s'enfuit.

« Veuillez, Monsieur, insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro, et recevoir l'assurance de notre considération la plus distinguée.

A. DE VILLENEUVE, née SIREY.

Le *Gérant*, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Orientale, dirigée par Jh. REYNAUD.